

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 30 Novembre 2016

L'an deux mille seize, le 30 Novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 Novembre 2016, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Étaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, DUHAMEL Agnès, DAUBE François, ROHEE Nathalie,
DANEL Sandrine, ALLORGE Hervé, QUERUEL Geneviève, BOUCHER Martial

Absents excusés : FAUCHER Laurent qui donne pouvoir à Madame DUHAMEL Agnès

Absents : LEMOUCHE Francis,

Secrétaire de Séance : DANEL Sandrine

Ouverture de séance à 20h35

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du Conseil Municipal du 28 Septembre 2016 afin de faire le point sur les sujets abordés, le Conseil Municipal n'ayant pas de remarque, les signatures sont apposées sur le registre.

1- Décision Modificative :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a perçu, la somme de 2 400.00 € par le fond de soutien pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année 2015/2016. Cette somme doit être reversée au SIVOS de Bacquepuis Bérengenville qui a la charge de la gestion des écoles et de l'organisation des TAP.

Lors du vote du budget 2016 sur l'article 7489 compte de réversion des TAP il a été prévu la somme de 3 600.00€ tout en sachant que 1 800.00 € était déjà attribué pour la réversion de l'année 2014/2015. Pour permettre de réaliser l'écriture il faut donc rajouter 600.00 € à ce compte somme qui sera prise au compte 615221.

Désignation	Budgété avant	Diminution	Augmentation	Budget après
	DM	de crédits	de crédits	DM
Chapitre 014	21 600.00 €		600.00 €	22 200.00 €
7489	3 600.00 €	0.00 €	600.00 €	4 200.00 €
Chapitre 11	115 914.45 €	600.00 €		115 314.45 €
615221	70 064.45 €	600.00 €		69 464.45 €
TOTAL	137 514.45 €	600.00 €	600.00 €	137 514.45 €

Le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

2- Délibération subvention parlementaire :

Monsieur le Maire donne l'information d'un courrier reçu de Monsieur DESTANS , Député de l'Eure, concernant l'envoi de demande de subvention par les communes au titre de la réserve parlementaire de 2017.

Après discussion, les conseillers décident à l'unanimité :

- de faire une demande au titre d'un aménagement de sécurité
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande et tout autre document.

En effet malgré les avertisseurs kilométriques route de Louviers, il est constaté que les véhicules roulent trop vite dans le village. Les membres du conseil vont réfléchir à des aménagements de sécurité afin de faire ralentir la vitesse et sécuriser les piétons.

3- Délibérations pour Marché Public Mairie et salle des fêtes :

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune doit prendre deux délibérations pour le dossier de restructuration de la Mairie et de réaménagement de la salle des fêtes.

Le Maître d'œuvre fait une demande d'avenant sur son dossier.

✓ **Avenant n°1 des Honoraires de la maîtrise d'œuvre :**

Les travaux de restructuration de la mairie et du réaménagement de la salle communale ont été revus en phase Avant Projet, représentent un complément au programme initial et doivent faire l'objet d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

L'estimation initiale prévisionnelle des travaux avait été fixée à 147 500,00 € HT. Sur la base de l'Avant Projet présenté et accepté, le coût prévisionnel des travaux est maintenant fixé à 169 794,50 € HT. La masse des travaux est donc augmentée de 22 294,50 € HT.

Le taux d'honoraires de la maîtrise d'œuvre était de 10 %, soit 14 750,00 € HT, aussi elle propose un avenant de + 2 229,45 € HT, portant la rémunération de la maîtrise d'œuvre à 16 979,45 € HT.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant 2 229,45 € HT, soit le nouveau montant total du marché après avenant à 16 979,45 € HT,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire, maître d'ouvrage, à signer l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre au nom de la Commune.

Certains conseillers s'interrogent sur l'objet de l'avenant et du fait de la sous estimation des travaux à l'étude.

✓ **Choix des entreprises pour la réalisation du marché :**

En effet la consultation des entreprises est terminée, la commune doit donc attribuer les lots du marché.

Suite au lancement d'appel d'offre pour le marché public la séance d'ouverture des plis a eu lieu le 8 novembre 2016 et lors de la présentation du rapport d'analyse de l'ensemble des offres du

23 novembre 2016, Monsieur le Maire propose le classement des entreprises validées par la maîtrise d'œuvre.

Le marché est décomposé en 11 lots :

LOTS DU MARCHÉ	NOM DES ENTREPRISES	MONTANT HT DU MARCHÉ
LOT 1 : Gros Œuvre	EJPP	30 234.82 €
LOT 2 : Couverture	RENARD	5 835.03 €
LOT 3 : Menuiseries extérieures	MONGRENIER	14 715.00 €
LOT 4: Menuiseries intérieures	SAUVAGE	8 200.00 €
LOT 5: Cloisons- Doublage- Faux plafonds	SAUVAGE	9 000.00 €
LOT 6: Plomberie	TONON SIMONETTI	6 399.74 €
LOT 7: Electricité	ARE	11 230.00 €
LOT 8: Carrelage Faïence	RISLOISE DE CONSTRUCTION	4 670.55 €
LOT 9: Peinture	MORIN	5 290.12 €
LOT 10: VRD	RISLOISE DE CONSTRUCTION	11 969.00 €
LOT 11: Matériel de cuisine	LANEF	9 800.00 €
SOUS-TOTAL 1		117 344.26 €

Le coût total des travaux pour l'ensemble des 11 lots est arrêté à 117 344.26 € HT.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la procédure adaptée avec une dévolution en onze lots séparés ;

APPROUVE l'attribution des lots aux entreprises figurant sur le tableau ci-dessus ;

APPROUVE le coût total des travaux arrêté à 117 344.26 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces différents marchés des travaux, au nom et pour le compte de la commune.

4- Délibération adhésion au groupement de commande assurance risques statutaires :

Monsieur le Maire informe que le contrat d'assurance des risques statutaires concernant le remboursement du salaire des agents s'arrête au 31/12/2017. Le centre de gestion propose à la commune de faire partie d'un groupement de commande afin de bénéficier d'un tarif de groupe avantageux.

La commune a plusieurs choix :

- Ne pas prendre d'assurance et d'assumer seule la charge financière.
- Choisir de prendre une assurance seule.
- Adhérer au contrat groupe du centre de gestion pour la négociation des assurances.

Monsieur le Maire rappelle le coût et les remboursements perçus du contrat en cours :

	Coût	Remboursement
2014	554.16 €	96.88 €
2015	540.93 €	1 299.40 €
2016	549.16 €	2 224.15 €

Au vu des différents éléments, le conseil municipal à l'unanimité charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

5- Délibération Kiosque d'Ateliers:

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de conseil, il a été évoqué la participation de la commune à l'association du kiosque d'atelier. L'association nous a transmis la procédure pour devenir commune partenaire.

Plusieurs solutions sont possible et cela par année civile :

- Option1 : Participation financière minimum d'1 Euro par habitant de la commune
- Option 2 : Participation de 1 000€ pour la mise en place d'une activité dans la commune
- Option 3 : Participation de 2 000€ pour la mise en place d'un évènement dans la commune

Après discussion, le conseil municipal décide :

- D'adhérer en 2017, avec la participation minimum d'1 Euro par habitant de la commune.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents

6- Délibération Projet point d'apport volontaire du verre

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes a renouvelé son marché des ordures ménagères avec la société VEOLIA. Dans le cadre du renouvellement il a été prévu de faire évoluer la collecte du verre sur l'ensemble du territoire. Le passage en porte à porte sera supprimé au profit de l'installation d'un Point d'Apport Volontaire du verre (PAV). La Communauté de Communes a établi une étude d'emplacement du PAV, le conseil municipal peut valider ou non le choix de l'emplacement et le type de colonne à installer sur le territoire.

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De choisir la mise en place d'une colonne aérienne à l'emplacement proposé**
- **Autorise Monsieur le Maire à remplir et à signer les documents**

Au vu de l'implantation, il est décidé d'installer une haie végétale autour du PAV pour permettre une meilleure intégration dans le paysage.

7- Travaux Communaux

- Travaux d'aménagements de la Mairie et de la Salle des Fêtes :

Monsieur le Maire informe que les travaux commenceront la deuxième quinzaine de janvier 2017. La semaine du 16 au 21 Janvier 2017, la mairie sera fermée pour son déménagement. Les membres du conseil municipal sont sollicités pour le déménagement.

Les permanences auront lieu après cette date à la salle des fêtes.

- Travaux du SIEGE : route de Louviers

Les travaux doivent commencer en décembre. Il est prévu de récupérer les horloges et les éclairages existants pour permettre de les réutiliser si besoin.

La signalétique des travaux est à la charge de l'entreprise.

8- Points sur les syndicats :

- SIAEP :

Monsieur le Maire, en tant que Président du SIAEP d'Evreux Nord, syndicat d'eau de la commune, rappelle que les travaux vont être réalisés rue du Mesnil Péan.

- SITS:

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de la part du Président du syndicat. Des retards et des problèmes de sécurité sont toujours constatés et il regrette que les informations ne soient pas remontées par les communes n'y par l'entreprise KEOLIS en charge du transport, mais par les parents d'élèves. Pour Bérengeville, Madame DANEL, parent d'élève et conseillère municipale déléguée au SITS a transmis un mail pour informer le SITS des problèmes récurrent.

- SIVOS de Bacquepuis Bérengeville:

Le dernier conseil d'école a été assez animé.

Concernant le rapprochement avec le Sivos de Quittebeuf/ Bernienville, il y a une problématique sur la prise en charge ou non des investissements.

De plus les statuts ont été votés par un SIVOS en l'état alors que toutes les communes n'étaient pas d'accord avec sa rédaction.

Une réunion va être proposée avec les Maires afin de faire le point.

Les travaux de rénovation du bureau de la secrétaire et l'escalier sont terminés avec un coût de 5 500.00€. Le remplacement des fenêtres et les peintures de l'école de Bacquepuis sont prévues pour un budget de 12 000.00€.

9- Avis enquête publique SCA :

Suite à la dernière réunion de conseil, Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique a concerné la société SCA sur l'augmentation de son périmètre d'épandage de ses boues. L'épandage concerne les boues de papeteries et le calciton. L'ensemble du conseil reste neutre sur l'objet de l'enquête publique mais souhaite quand même émettre une remarque sur les boues qui ont une odeur assez forte.

10- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a assisté à une réunion des élus de la CDC, où il a été évoqué le Très Haut Débit sur l'ensemble de la Communauté de Communes. Pour Bérengeville il est prévu l'installation de la fibre, au calvaire et après le raccordement sur le cuivre sur l'ensemble du territoire pour 2018.

En parallèle, notre commune a été retenue pour une étude de mesures des conditions de réception de téléphonie mobile dans les 88 centres bourgs normands dans le cadre de la 3^{ème} campagne nationale afin d'identifier de nouvelles communes situées en zone blanches de téléphonie mobile. Ce relevé aura lieu le vendredi 23 décembre.

Monsieur le Maire précise qu'une délibération sera à prendre entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, pour refuser ou accepter l'instauration d'un PLU intercommunal sur le territoire communautaire.

Le comité des fêtes a fait un premier bilan au vu des différentes manifestations effectuées et celui-ci est positif.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'un administré, concernant des problèmes de vitesse. Le constat est également fait par les conseillers, des études d'aménagements vont être faites.

Madame DANEL Sandrine demande si le miroir du calvaire n'a pas bougé après les rafales de vent, cela va être vérifié et remis pour une meilleure visibilité.

Une question est posée concernant la vente de bois, pour connaître la période et qui en sera en charge.

Monsieur François DAUBE prend la parole pour informer que la commission d'aménagement du territoire de la CDC dont il fait parti, aide les particuliers dans des travaux d'amélioration du patrimoine et d'aménagement intérieur (création d'une douche) ou pour une économie d'énergie.

Le sapin de Noël sur la Place René de Trébons a été installé le lundi 28 novembre 2016.

La séance est levée à 23h50.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne	DUHAMEL Agnès	ALLORGE Hervé
BOUCHER Martial	DANEL Sandrine	DAUBE François	FAUCHER Laurent pv à Mme DUHAMEL
LEBOUCHER Francis Absent	QUERUEL Geneviève	ROHEE Nathalie	